

19 janvier 2017

**Charte éthique de l’Afep**

*La présente charte s’applique, sans limitation géographique, à tous les collaborateurs de l’Afep*

*et aux personnes mandatées par elle.*

**Le rôle de l’Afep**

L’Afep défend les intérêts communs d’environ 120 grands groupes privés exerçant leurs activités en France. Elle intervient auprès des pouvoirs publics français, des institutions européennes et des organisations internationales sur les domaines transversaux aux secteurs économiques, à l’occasion de l’élaboration de normes non sectorielles. Plus largement, elle participe aux débats sur les enjeux économiques, financiers et règlementaires des entreprises. Elle œuvre à la reconnaissance de la place des grandes entreprises dans l’économie française.

L’Afep intervient avec l’objectif d’améliorer la prospérité de la France et de l’Europe dans un monde ouvert, d’assurer la pérennité de notre modèle social et le respect des engagements environnementaux et sociétaux. Si l’Afep n’a pas la conviction qu’une proposition va dans ce sens, elle ne la promeut pas.

L’Afep porte la position des dirigeants des grandes entreprises. Elle avance des idées, formule des propositions de moyen et long terme et des améliorations concrètes de court terme, sur les textes français et européens. Les positions et propositions défendues par l’Afep sont élaborées dans le cadre de groupes de travail composés d’experts issus des entreprises adhérentes et validées par son Conseil d’administration dont la composition est publique. Ces positions tiennent compte de l’écosystème des grandes entreprises, notamment les PME et les ETI. L’Afep associe autant que possible les parties prenantes (société civile, experts extérieurs…) à l’élaboration de ses positions.

Les échanges avec les pouvoirs publics sont fondés sur la transparence et la confiance. L’Afep fournit les mêmes informations utiles à la décision publique à tous les acteurs qui acceptent de les recevoir.

**Les principes généraux guidant l’action de l’Afep**

* Transparence et professionnalisme

Le budget de l’Afep, la liste de ses membres, les organisations auxquelles elle adhère ainsi que ses principales positions sont rendues publics notamment sur son site Internet. Les représentants de l’Afep déclarent systématiquement aux institutions et organisations rencontrées pour le compte de qui ils interviennent.

Les valeurs d’honnêteté et d’intégrité guident les actions de l’Afep. L’Afep communique des informations fiables et vérifiées et des analyses fondées sur une expertise approfondie, reflétant l’état des connaissances disponibles. Ces analyses sont indépendantes des médias et des politiques.

* Respect des législations nationales et européennes

L’Afep se conforme aux législations et réglementations nationales et européennes en vigueur, notamment celles régissant l’obtention et la diffusion de documents officiels. L’Afep s’interdit d’exercer une influence illicite ou de participer à des actes de corruption.

* Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et des partis politiques

L’Afep est une organisation non gouvernementale dont le budget annuel est composé exclusivement des cotisations de ses entreprises membres, sans aucune contribution de l’Etat, des collectivités territoriales ou d’autres organisations. Apolitique, l’Afep ne finance aucun parti politique.

* Egalité de traitement des entreprises membres selon le principe « un adhérent = une voix »

Les cotisations des entreprises membres de l’Afep sont identiques quelle que soit la taille de l’entreprise. Aucune entreprise ou secteur d’activité ne dispose d’une influence prépondérante.

**Engagements de l’Afep**

L’Afep s'appuie sur une équipe de spécialistes à la compétence reconnue.

Les équipes de l’Afep s’engagent vis-à-vis des membres de l’association à :

* protéger la confidentialité des données qui leur sont transmises ;
* respecter une égalité de traitement en défendant l’intérêt général des entreprises adhérentes sans préférence pour une entreprise ou un secteur d’activité particulier dans le cadre de consensus définis par les adhérents ;
* informer ses membres de manière claire, régulière et fiable sur les principales évolutions législatives et réglementaires dans les domaines d’action de l’Association ;
* rendre compte des activités de l’Association dans les notes et réunions d’informations ponctuelles ou mensuelles et dans le rapport d’activité.

Les équipes de l’Afep s’engagent à :

* s’inscrire dans les registres des représentants d’intérêts conformément à la législation applicable, et respecter les codes de conduite, pratiques de bonne gouvernance et règlements des institutions auprès desquelles le lobbying est exercé ;
* déclarer auprès de chaque interlocuteur son identité et les intérêts, objectifs ou finalités que l’Afep promeut ;
* déclarer tout éventuel conflit d’intérêts ;
* s’abstenir de tout mandat politique national ou européen pendant la durée de leur présence à l’Afep ;
* s’abstenir de mandater des personnes exerçant des responsabilités publiques pour représenter ses intérêts ;
* s’abstenir d’offrir des avantages, cadeaux, ou prise en charge de frais dans le but d’obtenir une contrepartie ou un avantage indu ;
* s'abstenir de toute démarche visant à obtenir des informations ou décisions par des moyens illégaux ;
* ne pas inciter les représentants des pouvoirs publics à enfreindre les règles et les normes de comportement qui leur sont applicables ;
* ne pas se prévaloir de relation formelle avec les pouvoirs publics dans leurs relations avec des tiers ;
* présenter la position des entreprises de bonne foi et respecter les attentes de ses interlocuteurs qui peuvent avoir des positions divergentes de celles défendues par l’Afep ;
* faire preuve d’intégrité et de probité intellectuelle et protéger la confidentialité des informations communiquées ;
* répondre avec rigueur aux demandes d’information.

**Liste des organisations auxquelles l’Afep adhère ou qu’elle finance**

* Paris Europlace
* EuropeanIssuers
* Global Compact France
* Union pour la Juridiction des Brevets
* Cofrac
* Cercle du droit
* Institut Français des Administrateurs
* International Fiscal Association
* Institut des avocats conseils fiscaux
* CFGE (Coordination fiscale des grandes entreprises)
* Club des juristes
* Association Française d’étude de la concurrence
* Décider Ensemble (Association loi 1901)
* European Roundtable on Climate Change and Sustainable Transition
* Cercle Montesquieu
* Association Française des Juristes d’Entreprise
* Business Climate Summit Association